



CONSEIL
SEANCE DU 19 AVRIL 2017 - N° 275 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 17 mai 2017

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Emmanuel LE CLESIO
X	
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Éric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Vanessa LLERAS

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X (arrivée à 9h45)	Dalila HAMMAR
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILES AUX ENSEIGNANTS CHARGES DE RECHERCHE, CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Matthieu ROUSSET

X	
X	

Collège C : USAGERS

Timothée **MARTINOD**

Pierre GANAULT (suppléant)

Fanny **PATRAS**

Clémentine COLOMER (suppléant)

Vincent **PONS**

Jonathan LEPINE (suppléant)

Justine **RIVERS-MOORE**

Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)

Pierre **VAN-ISEGHEM**

Tony RUBIO (suppléant)

Audrey **DERAINE**

Sarah TAALLAH (suppléant)

Maurizio **TOFT**

Roy CHAYEB (suppléant)

Tarama **NASSER**

Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Fanny PATRAS
	Maurizio TOFT
	Timothée MARTINOD
X (arrivée 9h50)	
X	
	Audrey DERAINE

Collège D : Personnels IATOSS

Georges **BOUBY**

Dalila **HAMMAR**

Christine **LAROUJ**

Thierry **VINDOLET**

X	
X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Jean-Pierre PECOUL
X	
	Valérie ROLLAND

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 39
En début de séance, 21 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Geneviève **DEGOLS**
Frédéric **LEMOIGNO**
Thierry **BRETAGNON**
Valérie **ROLLAND**

- Directeurs de département

Adam **ALI** (BE)
Christophe **DONY** (Informatique)
Stephan **GASCA** (DDL)
Bruno **TOURAINÉ** (BIO-MV)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable Administratif et Financier)
Béatrice **GOJJON** (Responsable Administrative Adjointe en charge de la gestion de la Formation)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Responsable Administrative Adjointe de la gestion des Moyens)
Béatrice **BOYER** (Communication)
Corinne **FERNANDEZ** (Relations Internationales)

- Chargés de mission

Renaud **SOROT**
Olivier **THALER**

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

- invités

Carmen **GERVET** (PR)
Nicole **MAGNAN**
Ludovic **MENNETEAU** (MCF)
Benoit **RUFFLE** (PR)

Le **mercredi 19 avril 2017**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le jeudi 13 avril 2017, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle de cours 23.0, bâtiment 23 du campus Triolet.

M. HOFFMANN ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

- 1- Introduction,
- 2- Approbation du PV n°274,
- 3-Point sur la pédagogie,
 - a- Validation de la composition des Conseils de perfectionnement,
 - b- Vote de conventions et du DU Advanced Materials concernant la délivrance de l'équivalence L3 par la Faculté,
 - c- CUPGE,
 - d- Accréditation CMI,
 - e- Création de deux parcours - Master Énergie,
 - f- Création du parcours Mathématiques et Science informatique - MSI,
- 4- Présentation du Coût du TOEIC,
- 5- Vote du calendrier universitaire 2017-2018 de la Faculté,
- 6- Ouverture des discussions sur les MCC 2017-2018,
- 7- Vie du campus,
 - a- Demandes de domiciliation,
 - b- Vote de subventions,
- 8- Questions diverses.

M. HOFFMANN s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au premier point de ce Conseil de Faculté.

1. INTRODUCTION

M. HOFFMANN annonce aux membres du Conseil que cette séance risque de s'avérer un peu plus longue que la précédente. En effet, ces derniers doivent procéder au vote du calendrier universitaire 2017-2018 et de nombreuses conventions.

M. HOFFMANN indique également que **Mme MAGNAN**, Responsable du Pôle Accueil de la Faculté des Sciences, va prochainement partir à la retraite et a souhaité, pour cela, intervenir en Conseil.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme MAGNAN**.

a- Intervention de Nicole MAGNAN

Mme MAGNAN salue les conseillers et les informe qu'elle partira à la retraite le 16 mai prochain. Cette séance du Conseil est en conséquence, la dernière pour elle avant son départ, c'est pourquoi elle a souhaité dire quelques mots, avec l'accord de **M. HOFFMANN**, qu'elle s'empresse de remercier.

Mme MAGNAN a choisi de dire officiellement «*au revoir* » lors d'un Conseil de la Faculté des Sciences car cette instance représente la Communauté Universitaire. En outre, le fait de participer aux différentes Assemblées lui a permis d'être sensibilisée, tout au long de son affectation au sein de la composante, aux projets politiques, pédagogiques, enjeux stratégiques et différentes mesures impactant la vie de cette dernière.

Mme MAGNAN a pu également entendre les propositions des conseillers et apprécier l'ensemble des discussions argumentées et souvent passionnées qui ont eu lieu au sein de cette instance.

En tant que Responsable de Scolarité, **Mme MAGNAN** a eu l'opportunité d'échanger avec les conseillers sur les contraintes administratives et les difficultés de faisabilité générées par tel ou tel projet.

Mme MAGNAN souhaite donc dire au revoir aux conseillers mais aussi, les remercier, tout particulièrement les Directrices et Directeurs adjoints en charge des Licences. Depuis son affectation à la Direction de la Faculté des Sciences en 2006, **Mme MAGNAN** a « *beaucoup travaillé* » en collaboration avec eux, et ce, sur de nombreux dossiers, en totale confiance.

Mme MAGNAN ajoute qu'avancer dans son travail c'est aussi pouvoir compter sur une équipe. Elle a toujours été entourée de collègues compétents et impliqués lors des grandes échéances annuelles de Scolarité afin d'accueillir les étudiants.

Mme MAGNAN remercie sincèrement ces derniers pour l'énergie qu'ils lui ont donnée et qu'elle a captée avec enthousiasme. Le fil conducteur de son travail a été d'être à l'écoute de ce public étudiant et de pouvoir l'accompagner dans ses démarches administratives en lui facilitant l'accès à l'information participant ainsi à sa pleine réussite.

Mme MAGNAN tient également à remercier les enseignants.

Mme MAGNAN a eu l'immense chance de rencontrer des enseignants riches de simplicité, d'humour et de gentillesse alors même qu'ils représentent l'excellence scientifique.

Mme MAGNAN est fière que sa vie professionnelle ait été en harmonie avec ses valeurs, son goût pour le service public, le travail utile et concerté et son « *goût des autres* ».

Mme MAGNAN dit donc officiellement au revoir au Conseil, même si partir à la retraite ne signifie pas « *être en retrait* ». C'est pourquoi elle préfère dire « *à bientôt* » que cela soit lors d'une représentation dans un théâtre, une exposition, une association, à Montpellier ou ailleurs ...

Mme MAGNAN remercie à nouveau l'Assemblée et souhaite à chacun « *bonne route* ».

M. HOFFMANN remercie **Mme MAGNAN** pour ces paroles.

M. HOFFMANN suggère de passer au point suivant.

b- Prochain Conseil - mercredi 19 avril 2017 -.

Avant de procéder au vote du procès-verbal n° 274, **M. HOFFMANN** rappelle à l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 17 mai 2017, à 8 h 45 - Amphi 23.01 du campus Triolet -. L'ordre du jour devrait être le suivant :

1. Introduction,
2. Approbation du PV n° 275,
3. Présentation de la seconde vague des projets pédagogiques,
4. Vote du référentiel et du cadrage SPS,
5. Vote de conventions,
6. Vie étudiante - vote de subventions,
7. Points divers.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

2. APPROBATION DU PV N° 274 - 22 MARS 2017 -

M. HOFFMANN souligne que les documents ont été mis à disposition de l'Assemblée lors du Bureau. Il espère que le Conseil a pu prendre connaissance de ces derniers.

M. HOFFMANN demande si l'Assemblée a des remarques à formuler sur le dernier procès-verbal.

Mme GALL-BORRUT note que la liste des procurations annoncées par **M. HOFFMANN** avant le vote du PV est moins complète que celle dédiée à l'émargement se trouvant au début du document.

Mme GALL-BORRUT explique qu'étant absente ce jour-là, elle a bien vu qu'elle était représentée par **Mme MARTINAND-MARI** dans la liste d'émargement mais, elle n'a toutefois pas été citée par **M. HOFFMANN**.

Mme GAUCERAND prend note de cette demande de rectification et procèdera à ladite correction sur le PV n° 274.

M. HOFFMANN demande à **M. GUEVELLOU** s'il est possible de faire un point sur le quorum.

M. GUEVELLOU lui répond que ce dernier est atteint : 20 membres sont présents ou représentés ; le Conseil étant composé de 39 membres.

Avant de procéder au vote du PV n° 274, M. HOFFMANN informe les membres du Conseil que :

- **Mme ARMAGNAC** a donné procuration à **Mme DERAINE**,
- **Mme DURAO-CABECA** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **M. LE CLEZIO**,
- **M. PONS** a donné procuration à **Mme PATRAS**,
- **Mme RIVERS-MOORE** a donné procuration à **M. TOFT**,
- **Mme TERKI** a donné procuration à **Mme MARTINAND-MARI**,
- **M. VAN-ISEGHEM** a donné procuration à **M. MARTINOD**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **Mme ROLLAND**.

M. HOFFMANN suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 274 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 22 mars 2017 -.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

Le PV n° 274 - Conseil du mercredi 22 mars 2017 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie les membres du Conseil de ce vote unanime.

M VERNICOS demande si **M. HOFFMANN** souhaite aborder les questions diverses dès à présent ou s'il le fera en fin de séance.

M. HOFFMANN propose de les évoquer dès maintenant et demande aux membres du Conseil s'ils ont des questions à poser.

M. VERNICOS souhaite rapidement intervenir concernant le sujet des bulletins de salaire.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. VERNICOS**.

M. VERNICOS « *rôle une nouvelle fois* » car il y toujours plusieurs mois de retard sur la réception des fiches de paie. Il a personnellement adressé un courrier au Président de la République qui est « *redescendu* » au rectorat d'académie de Montpellier ; ce dernier lui ayant répondu que cela dépendait de la responsabilité de l'Université.

M. VERNICOS rappelle que l'Etablissement avait indiqué que les services académiques étaient responsables de ce retard.

Au vu de la dernière réponse qui lui a été faite, **M. VERNICOS**, suggère de demander à nouveau au Président de l'Université de Montpellier de pallier cette situation.

M. VERNICOS souligne que les agents du CNRS reçoivent leur bulletin de salaire la semaine qui précède le versement de leur salaire.

M. VERNICOS a reçu trois ou quatre feuilles de paie d'affilée mais les deux mois de retard sont systémiques : « *ces derniers doivent être rattrapés !* »

M. VERNICOS sait que l'Etablissement tend vers la dématérialisation mais en attendant cela, il serait agréable de disposer de ce document sans être obligé de relancer l'administration centrale de l'Université en permanence ...

M. HOFFMANN prend note de cette remarque qu'il fera remonter.

M. GUEVELLOU s'engage à intervenir personnellement auprès du Directeur des Ressources Humaines de notre Etablissement.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY indique que cela fait plus d'un an que Sud Education « *rôle* » auprès du Comité Technique de l'Université à ce sujet.

M. BOUBY rappelle que les raisons invoquées au départ étaient liées au rectorat d'académie puis, à la Trésorerie Générale. Finalement, il s'avère que ce retard provient des personnes mettant les bulletins de salaire sous enveloppes - ces dernières dépendant de la Direction de la Logistique de l'Université -.

M. BOUBY ajoute que cette Direction comprend moins d'agents qu'à l'époque de l'ex-Université Montpellier 2 alors que ces derniers interviennent sur l'ensemble du site de l'Université de Montpellier. « *Le problème évoqué plus haut laisse à penser que ces personnes sont totalement débordées !* »

M. BOUBY précise que cela fait des mois que l'organisation syndicale demande au Président de l'Etablissement de mettre les moyens nécessaires au niveau du service courrier de la Direction de la Logistique ... ainsi que pour assurer les livraisons des colis car les agents ne sont pas assez nombreux pour réaliser toutes les tâches qui leur sont assignées !

M. BOUBY souligne que les fonctionnaires disposant d'un salaire mensuel ont moins de démarches à faire que des agents qui sont en CDD de 10 mois et doivent ensuite solliciter les ASSEDIC. Cela demande un effort énorme à ces personnes, ce qui n'est pas normal !

M. BOUBY insiste : le problème provient bien de l'Université de Montpellier et non des services académiques ou de la Trésorerie Générale.

M. BOUBY note que le dysfonctionnement avait été presque résolu mais, le dernier bulletin reçu correspond au mois de janvier ... Les agents ont réceptionné il y a peu leur feuille relative à la déclaration d'impôts sur le revenu 2016 ...

M. BOUBY signale que les personnels BIATS ayant actuellement des changements de corps avec la mise en place du dispositif PPCR - Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations - n'arrivent pas à s'y retrouver ...

Pour **M. BOUBY**, cette situation pose d'énormes problèmes !

M. BOUBY demande à **M. HOFFMANN** d'appuyer cette remarque.

M. HOFFMANN répète qu'il fera remonter l'information et tiendra l'Assemblée informée de la réponse qu'il obtiendra.

M. BOUBY ajoute que l'Etablissement n'a jamais réussi à mettre en place les moyens adéquats pour que la situation soit résolue.

M. HOFFMANN demande si d'autres conseillers souhaitent intervenir.

En l'absence de réponse, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

3. POINT SUR LA PEDAGOGIE

M. HOFFMANN précise que ce troisième point débutera par la validation des Conseils de perfectionnement.

a- Validation de la composition des Conseils de perfectionnement,

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil avait, lors de la précédente séance, validé certains Conseils de perfectionnement. Aujourd'hui, l'Assemblée doit se prononcer sur ceux des Masters Biologie Agrosciences, Biologie Santé, Eau, Mécanique.

M. HOFFMANN précise que la constitution de ces instances est disponible sur le Moodle du Conseil de la Faculté.

M. GUEVELLOU souligne que le Conseil est à l'instant composé de 21 membres présents ou représentés

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** suggère à l'Assemblée de procéder au vote des Conseils de perfectionnement :

- Master Biologie Agrosciences,
- Master Biologie santé,
- Master Eau,
- Master Mécanique.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

Les Conseils de perfectionnement recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

b- Vote de conventions et du DU Advanced Materials concernant la délivrance de l'équivalence L3 par la Faculté

Pour débuter ce point, **M. HOFFMANN** signale que le Conseil devra procéder au vote de la **convention de partenariat avec le Lycée Juliot Curie de Sète** qui a été longuement débattue lors du précédent Conseil.

M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agit de mettre en place une convention cadre d'une durée d'un an, et non de plusieurs années comme cela est le cas pour les autres conventions CPGE. Cela doit permettre d'être en adéquation avec les problèmes d'ajustement liés à la mise en place des enseignements sur le Campus Triolet ou sur Sète.

M. HOFMMANN indique que cette convention cadre est un texte souhaité par le Recteur d'académie et le Président de l'Université de Montpellier.

M. HOFMMANN cède la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY votera contre cette convention.

M. BOUBY juge inadmissible que la Direction de l'Université ainsi que le rectorat « prennent la main pour imposer des formations ».

Pour **Mme GALL-BORRUT**, il n'est pas normal que la Faculté des Sciences de Montpellier prenne en charge le coût d'une formation sachant que cette dernière est délicate à réaliser. « Le rectorat d'académie n'a absolument pas essayé de financer le déplacement éventuel des étudiants de Sète vers Montpellier pour qu'ils puissent suivre les cours prévus sur le campus Triolet ! »

M. ALI explique que des discussions sont intervenues concernant la faisabilité de ce processus. Le déplacement des étudiants n'est effectivement pas pris en compte, sachant qu'il n'est pas prévu qu'ils aient la possibilité de se déplacer physiquement et financièrement.

M. ALI a du mal à comprendre la mise en place concrète de cette formation ... Cette dernière sera instituée alors qu'aujourd'hui, il est impossible de développer ce processus.

M. DONY s'interroge sur la suite des événements : « Comment va-t-on faire matériellement ? »

M. HOFMANN rappelle que le Conseil doit se prononcer sur cette convention. Le dossier est actuellement géré par **M. RESPAUT**, Vice-Président de l'Université de Montpellier et par les services du rectorat de l'académie de Montpellier. Au demeurant, des demandes ont été formulées pour que la Faculté des Sciences soit soutenue si le projet se met en place.

M. HOFFMANN insiste : pour le moment, le dossier n'est plus dans les mains de la composante. Si ce projet se concrétise, l'Université de Montpellier et le rectorat devront prendre leurs responsabilités quant aux moyens et non la Faculté des Sciences.

M. ALI rappelle que l'ancien Administrateur provisoire de la Faculté des Sciences n'était, à l'époque, pas opposé à la mise en place du processus ...

M. HOFFMANN considère qu'il y avait une « certaine » méconnaissance de ce dossier à ce moment-là.

M. ALI demande à **M. HOFFMANN** s'il est informé de la mise en œuvre pratique de cette convention ?

M. HOFFMANN pense que ce projet pourrait se réaliser sous réserve de l'obtention de moyens suffisants. Certains enseignants seraient notamment prêts à se rendre sur Sète. En outre, il existe un IUT dans cette même ville disposant d'un Département Chimie. Il faudrait voir avec **M. VALENZA**, Directeur de l'IUT Montpellier-Sète ce qu'il est possible « d'œuvrer ensemble ».

Pour **M. HOFFMANN**, sans moyen, il sera difficile de mettre en place cette Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles.

Mme GALL-BORRUT s'interroge : « Pourquoi est-ce à la Faculté des Sciences de payer ? »

M. HOFFMANN signale qu'un soutien financier a été sollicité. « Sans ce dernier, il est hors de question que la composante fasse quoique ce soit en l'état ! »

M. VERNICOS est intervenu à plusieurs reprises lors de ce Conseil pour rappeler que les enseignants ont déjà du mal à assurer toutes leurs missions d'enseignement au sein de l'Université de Montpellier. Des économies à hauteur de 5 % sont sollicitées par l'Etablissement au niveau des heures d'enseignement et ce, alors même qu'il y a de plus en plus d'étudiants et qu'il est demandé à la composante de « sortir » des moyens !

M. VERNICOS explique que cette demande est l'un des reliquats de la loi Pécresse, exigeant que toute création de nouvelles Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles soit conditionnée à la signature d'une convention avec une Université.

M. VERNICOS n'avait pas compris que cela impacterait le budget de l'Université. Cela signifie en définitive que l'Etat fait des économies « sur le dos des Etablissements d'enseignement supérieur ! »

M. VERNICOS y est défavorable.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme ROLLAND**.

Mme ROLLAND approuve les propos de **M. VERNICOS**. Il est demandé à la Faculté de faire toujours plus d'efforts, que cela soit sur l'offre de formation, les heures d'enseignement ...

Aussi, **Mme ROLLAND** est désolée pour les étudiants car si le Conseil de l'UFR Sciences vote contre cette convention, ce sont eux qui seront pénalisés, in fine.

Mme ROLLAND observe que ces étudiants sont déjà inscrits sur APB.

Pour **M. HOFFMANN**, cela est la preuve que le problème a été pris à l'envers.

M. HOFMANN donne la parole à **Mme DEGOLS**.

Mme DEGOLS remarque que le Conseil risque de voter contre cette convention.

Pour autant et pour **Mme DEGOLS**, il ne faut pas complètement « fermer la porte » : peut-être serait-il opportun de proposer un vote avec la possibilité de financement de la part de l'Université ?

M. DONY demande si les étudiants auront à se rendre sur le campus ou bien, si ce sont les enseignants qui seront susceptibles de se déplacer à Sète.

M. HOFMANN répond qu'à ce jour, les étudiants pourraient venir à Montpellier pour suivre les travaux pratiques. De même, des enseignants se rendraient sur Sète, à condition que des moyens soient mis à disposition.

M. HOFMANN donne la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY est favorable à ce que les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles soient intégrées à l'Université. Toutefois, il convient de poser le problème des moyens financiers et humains.

Au surplus, **M. BOUBY** a appris dernièrement que les décharges administratives des Directeurs de Département ne pouvaient plus être prises en compte.

M. ALI conteste ces propos.

M. HOFMANN confirme l'intervention de **M. ALI**.

M. BOUBY indique que son Directeur de Département l'a informé qu'il ne pouvait plus prendre ses heures de décharge et, de ce fait, qu'il devait effectuer son service en totalité.

M. HOFMANN souhaite revenir sur ce point après le vote de la convention CPGE avec le Lycée Joliot Curie.

M. BOUBY précise que sa remarque a un lien avec ce sujet. En effet, l'Université de Montpellier demande à des personnels disposant de décharges de ne plus les prendre pour réaliser leur service en totalité : « *cela démontre bien qu'il y a un manque en termes de volume horaire !* » A cela, l'Etablissement ajoute un projet sollicitant encore plus d'heures pour les enseignants ...

M. BOUBY note que la Faculté ne bénéficiera pas de postes supplémentaires ... Or, les heures supplémentaires demandées augmenteront la charge de travail des enseignants et baissera mécaniquement, la qualité des enseignements « *basiques* ».

M. HOFFMANN souhaite répondre à la remarque de **M. BOUBY** concernant la décharge des Directeurs de Département.

M. HOFFMANN agréé les propos de **M. BOUBY** et ajoute que la décharge peut être dérogatoire. Pour cela, les Directeurs de Département ainsi que les Directeurs adjoints doivent solliciter l'intégration de cette décharge dans leur service.

M. BOUBY s'interroge : « *Pourquoi une décharge peut-elle être dérogatoire ?* ». Si ces dernières ont été mises en place, pourquoi certaines personnes y auraient-elles droit et pas d'autres ?

M. HOFFMANN explique que cela ne l'est pas dans certaines composantes de l'Université de Montpellier. La Faculté demande par conséquent une dérogation.

M. BOUBY rappelle le travail formidable effectué par les Directeurs de Département, à qui l'on confie de plus en plus de missions ! Désormais, ils devront se justifier pour bénéficier d'une dérogation ... Pour **M. BOUBY**, cela est insensé !

M. HOFMANN suggère de revenir au vote de la convention cadre avec le Lycée Joliot Curie de Sète et propose d'effectuer deux votes successifs :

- le premier porterait sur la convention cadre mise en place,
- le deuxième ajouterait un soutien apporté à la Faculté et Joliot Curie pour la mise en place de cette convention.

Avant le vote, **M. GUEVELLOU** souhaite apporter des informations supplémentaires.

M. GUEVELLOU explique que les étudiants en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles ont obligation de s'inscrire à l'Université dès la rentrée 2015.

M. GUEVELLOU rappelle que des conventions de partenariat similaires ont été validées par le Conseil de la Faculté des Sciences et sont actuellement mises en œuvre.

M. GUEVELLOU précise que la philosophie du texte était de pouvoir instituer un système d'équivalence entre les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles et les Etablissements d'enseignement supérieur pour notamment, protéger les étudiants en cas de réorientation.

M. GUEVELLOU insiste : il s'agit d'un dispositif normatif ; « *la loi ESR de juillet 2013 rend obligatoire l'inscription des étudiants de CPGE publique dans un EPCSCP !* »

Mme GALL-BORRUT approuve les propos de **M. GUEVELLOU**. Toutefois, il s'agit là de la convention cadre. Certaines déclinaisons n'ont rien à voir avec d'autres conventions similaires.

M. GUEVELLOU fait écho à ce qui a pu être débattu précédemment lors de cette Séance.

M. HOFFMANN suggère de procéder au vote de la convention cadre de partenariat entre le Lycée Joliot Curie de Sète et la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 7

Défavorable : 10

Favorable : 4

La convention de partenariat entre le Lycée Joliot Curie de Sète et la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis DEFAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

A l'issue de ce Conseil, **M. HOFMMANN** informera le Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire des résultats de ce vote.

M. HOFMMANN propose de passer au second vote incluant la clause de soutien financier.

M. VERNICOS insiste sur le fait que ce dernier doit être intégral !

M. BOUBY craint qu'il n'y ait aucun soutien et précise qu'il votera contre et ce, d'autant plus qu'il ne faut pas oublier l'importance du soutien humain : « *seul, le soutien financier n'est pas intéressant !* »

M. HOFFMANN suggère de procéder au vote de la convention de partenariat entre le Lycée Joliot Curie de Sète et la Faculté des Sciences de Montpellier sous condition que la composante bénéficie d'un soutien financier complet.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 13

Défavorable : 5

Favorable : 3

La convention de partenariat entre le Lycée Joliot Curie de Sète et la Faculté des Sciences de Montpellier avec condition que la composante bénéficie d'un soutien financier complet recueille un avis DEFAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN informe les membres du Conseil que le vote suivant concerne **la convention DUETI** entre les IUT de Béziers, Montpellier-Sète et Nîmes, et la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN rappelle que ce texte avait été présenté une première fois avec l'IUT de Montpellier-Sète et la Faculté ; les IUT de Béziers et Nîmes étant venus se greffer à ce dispositif.

M. HOFFMANN explique que les étudiants de l'IUT partant en stage à l'étranger passeraient à leur retour des examens, ce qui permettrait à la Faculté de leur attribuer le grade de L3. Ces étudiants auraient donc la possibilité de postuler en Master.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de l'accord inter composantes DUETI entre les IUT de Béziers, Montpellier-Sète et Nîmes, et la Faculté des Sciences.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 20

L'accord inter composantes DUETI entre les IUT de Béziers, Montpellier-Sète et Nîmes, et la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN présente la **convention Advanced Materials**.

M. HOFFMANN précise que ce texte concerne la mise en place d'un diplôme pour des étudiants étrangers suivant une 3^{ème} année à l'IUT Montpellier-Sète. Cette convention leur permet d'obtenir le diplôme de Licence dans le domaine de la Physique.

M. BOUBY sollicite des précisions concernant les frais d'inscription.

M. HOFFMANN n'a pas de réponse « *précise* » à apporter à la question posée par **M. BOUBY**.

M. BOUBY rappelle que la Faculté des Sciences a toujours été défavorable aux Diplômes Universitaires.

M. HOFFMANN souligne que la composante ne délivre pas le DU. Les étudiants suivant cette troisième année pourront obtenir, s'ils le souhaitent, une licence.

M. HOFFMANN ajoute que ce DU est mis en place par l'IUT Montpellier-Sète et que la Faculté des Sciences délivrera la licence.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la création du Diplôme Universitaire Advanced Materials.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 20

La création du Diplôme Universitaire « Advanced Materials » recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'Assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.

c- CUPGE

M. HOFFMANN informe les conseillers qu'il s'agit d'apporter une modification au CUPGE - Cycle Universitaire Préparatoires Grandes Ecoles - pour les mentions Mathématiques et Physique.

M. HOFFMANN rappelle que les corrections relatives à l'intitulé et à certaines UE ont été présentées et débattues lors du précédent Conseil. La formation se fera désormais sur trois ans au lieu de deux. Ces concours ouvrent à Polytech Montpellier et permettent également d'accueillir - « *et parfois de conserver* » - de bons étudiants au sein de la Faculté des Sciences.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote de la modification des parcours des Cycles Universitaires Préparatoires Grandes Ecoles - CUPGE - des mentions Mathématiques et Physique.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

La modification des parcours CUPGE des mentions Mathématiques et Physique recueille un avis UNANIMITE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'Assemblée pour ce vote et suggère de passer au point suivant

d- Accréditation CMI

M. HOFFMANN souligne que les documents relatifs à l'accréditation des CMI sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

M. HOFFMANN demande à **M. BRETAGNON** de communiquer quelques informations sur ce dossier d'accréditation.

M. BRETAGNON explique que les CMI ont été créées en 2012. Après cinq années, un processus de ré-accréditation par le Réseau Figure doit être initié.

Toutefois, **M. BRETAGNON** se tient à disposition de l'Assemblée pour toute information complémentaire à ce propos.

En l'absence de question, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de l'accréditation du Coursus Master Ingénierie.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 19

L'accréditation du Coursus Master Ingénierie recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN demande si l'Assemblée a de nouvelles remarques à formuler.

M. BOUBY rappelle qu'il a toujours été contre le dispositif CMI : ce système est selon lui, quelque peu étrange et complexifie les enseignements puisque seuls certains étudiants au sein d'une formation, sont inscrits dans ce cursus. « *Cela pose des problèmes.* »

M. BRETAGNON essaie de les résoudre ...

M. BOUBY insiste : il est défavorable à ce système de séparation des étudiants.

M. BRETAGNON souhaite éviter cette dernière.

Pour **M. BOUBY**, le problème réside dans le fait que le diplôme délivré est différent selon que l'étudiant est en CMI ou qu'il suive un cursus « *classique* ».

M. HOFFMANN conteste ce propos : le diplôme est identique !

Pour **M. BOUBY**, le CMI donne tout de même un « *bonus* ».

M. BOUBY « a du mal avec ce genre de procédé » et ce, même si les CMI n'ont rien à voir avec les EUR qui vont être mis en place !

M. BOUBY rappelle que le CMI sert à obtenir un diplôme d'ingénieur. Mais, l'étudiant est-il informé qu'il ne l'obtiendra pas ?

M. BRETAGNON lui répond que les étudiants en CMI en sont tout à fait conscients. « *D'ailleurs, il n'a jamais été question de leur délivrer un diplôme d'ingénieur.* »

Pour **M. BOUBY**, tout cela n'est pas cohérent. C'est pourquoi il a souhaité s'abstenir sur le vote relatif à l'accréditation des CMI.

M. HOFFMANN souligne qu'il est intéressant de savoir pourquoi l'on s'abstient lors d'un vote, en particulier lorsque le processus est en place depuis plusieurs années. « *Cela permet d'améliorer le processus et le fait évoluer.* »

e- Création de deux parcours - Master Énergie, avec l'Université de Guyane

M. HOFFMANN précise que l'un des parcours n'apporte qu'une seule UE, ce qui représente un coût minime. L'autre parcours se déroule principalement en Guyane et les enseignements se font par visioconférences.

M. HOFFMANN indique que les documents relatifs à ces deux parcours ont été mis à disposition des conseillers.

M. HOFFMANN ajoute que l'un de ces parcours a déjà été mis en place. Par ailleurs, **M. TAILLADE** a fait en sorte que le jour où l'Université de Guyane souhaiterait disposer de son propre master, la partie réalisée à la Faculté des Sciences pourrait continuer à porter sur l'aspect méditerranéen et non tropical.

M. HOFFMANN propose de procéder au vote de la création de deux parcours (EISRII - Energie et Informatique Spatiale pour les Réseaux Insulaires et Isolés - et EMSAR - Gestion de l'Energie Multi Sources Autoconsommation et Micro-Réseaux) au sein du master Energie, en collaboration avec l'Université de Guyane.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

La création des deux parcours au sein du master Energie recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'Assemblée de ce vote unanime et précise qu'il en informera la CFVU UM afin que ces formations puissent y être également validées.

f- Création du parcours Mathématiques et Science informatique - MSI

M. HOFFMANN rappelle la genèse de ce parcours aux membres du Conseil que la Faculté des Sciences. Lors de la demande d'accréditation deux parcours nommés Math-Informatique avaient été demandés. L'un d'entre eux relevait de la mention de master Informatique, l'autre de mention Mathématiques. Afin d'ouvrir le portail e-candidat aux candidatures la Direction des Etudes de l'époque avait créé dans Apogée ces formations pour que les étudiants puissent postuler et ce avant le retour sur l'accréditation. Des étudiants ont donc été inscrits en première année de master sur ces deux parcours.

M. HOFFMANN indique que lorsqu'il a fallu cette année remonter les quotas d'étudiants pour la sélection en master, la composante a remarqué que le parcours Math-Info du master informatique n'y figurait pas, elle était considérée comme non diplômante.

M. HOFFMANN explique que la raison était que les noms des deux parcours étaient identiques. En conséquence, il n'était pas possible que ces derniers puissent permettre de délivrer un diplôme en Mathématiques ou en Informatique.

M. HOFFMANN signale que **Mme ROLLAND** a travaillé en collaboration avec les responsables de ces deux parcours pour faire en sorte que les étudiants suivant la formation en Informatique, aient leur diplôme sans avoir à les inscrire sur un autre parcours d'Informatique ou sur la mention de Mathématiques.

M. HOFFMANN précise que ce parcours se nomme *Mathématique et Sciences Informatiques* et se situerait dans la mention Informatique.

M. DONY fait observer que de longues discussions ont eu lieu à ce sujet.

Désormais, **M. HOFFMANN** souligne que tout le monde est d'accord !

M. HOFFMANN propose de procéder au vote de la création du parcours Mathématiques et Science Informatique dans le master Informatique.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 20

La création du parcours Mathématiques et Science Informatique dans le master Informatique recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN précise que le point relatif à la Pédagogie est à présent terminé et suggère de passer au point suivant.

4. PRESENTATION DU COUT DU TOEIC

M. HOFFMANN présente à l'Auditoire le coût du TOEIC.

M. HOFFMANN informe les membres du Conseil que cet examen est pris en charge pour certains étudiants sur le dispositif IDEFI. Pour les autres, une somme minimale d'un montant de 48€ est demandée pour pouvoir le présenter.

M. HOFFMANN insiste : cette somme est à la charge des étudiants et non de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. GUEVELLOU signale qu'il s'agit d'un tarif Etablissement ; de nombreuses composantes de formation s'inscrivant dans ce cadre.

Mme GALL-BORRUT croyait que les étudiants CMI, pour qui le TOEIC est obligatoire, ne devaient pas payer ces 48€.

M. GASCA acquiesce : ce coût est pris en charge par l'IDEFI.

Mme GALL-BORRUT observe que la fiche de procédure transmise aux membres du Conseil indique que les étudiants inscrits en CMI doivent payer.

M. HOFFMANN remarque que l'intitulé prête effectivement à confusion.

Mme VILLANUEVA-THERON demandera à ce que ce document soit rectifié.

Mme GALL-BORRUT pensait que le TOEIC était gratuit la première fois ...

M. HOFFMANN confirme qu'il faudra modifier ce point.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. BOUBY**.

M. BOUBY rappelle que le TOEIC est « *une longue histoire* » ... Il y a quinze ans, certains organismes nationaux organisaient le même type d'examen. Le TOEIC permet d'avoir une évaluation mais, personne ne s'interroge sur le fait que celle-ci soit payante.

Mme FERNANDEZ indique que les enseignants du Département des Langues ont donné leur avis sur le TOEIC. Le problème est que cet examen relève d'une société privée.

Pour **M. BOUBY**, il n'est plus possible de lutter contre cela ...

M. HOFFMANN note qu'il serait intéressant de réaliser un bilan sur le TOEIC pour déterminer concrètement le nombre d'étudiants qui l'ont passé - les CMI, les ERASMUS, les autres étudiants ... - .

M. BOUBY rappelle que le TOEIC est désormais fortement conseillé pour les étudiants désireux de partir à l'étranger.

Mme HAMMAR précise que l'obtention d'un diplôme en langue anglaise reconnu à l'international est assurément préconisée. Cela peut être le TOEFL (Test Of English as a Foreign Language), le TOEIC (Test of English for International Communication) ou l'IELTS (International English Language Testing Service). Le TOEIC n'est donc pas obligatoire.

M. VERNICOS s'interroge : « *Quel est l'objectif du TOEIC et pour quelle raison est-il demandé ?* ».

M. BRETAGNON répond que le TOEIC est obligatoire pour valider le cursus CMI. Le Réseau Figure a demandé à ce que cet examen soit imposé, tout comme le font les écoles d'ingénieurs. De ce fait, il a été demandé au Département des Langues d'organiser les tests TOEIC.

M. BRETAGNON confirme les propos de **Mme HAMMAR**. Le TOEIC n'est pas demandé pour les départs à l'étranger mais, il peut l'être par certaines entreprises.

M. VERNICOS s'interroge : « *Qui organise le TOEIC, à l'exception du Département des Langues à la Faculté des Sciences ?* »

M. GASCA lui répond que ce sont des organismes privés.

M. HOFFMANN souhaite disposer d'un bilan concernant le TOEIC d'ici la fin de l'année universitaire.

Selon **M. GASCA**, il est important que les étudiants sachent à quel moment ils doivent passer ce test qui n'est valable que deux ans. Il n'est pas utile de le faire pour connaître uniquement son niveau. En effet, **M. GASCA** rappelle qu'il s'agit d'un test payant.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. LE CLEZIO**.

M. LE CLEZIO pense que la question qui se pose est celle d'étendre ou de proposer cette certification, dans le futur, à l'ensemble des étudiants de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Pour **M. LE CLEZIO**, le TOEIC n'est pas la meilleure des certifications. Malgré tout, elle est reconnue dans le milieu professionnel et tous les étudiants devraient y avoir accès.

Pour **M. HOFFMANN**, il s'agit d'un débat plus complexe car il faudra également penser à l'aspect international des EUR. Un débat devra être institué à une échelle plus large car il ne concerne pas uniquement la Faculté des Sciences.

M. GASCA souligne que l'Université Paul Valéry de Montpellier propose d'autres certifications gratuites.

M. HOFFMANN souhaitait présenter le TOEIC à l'Assemblée car cette certification est proposée par la Faculté des Sciences. Il est également important de rappeler que celle-ci est payante.

Pour **M. HOFFMANN**, cette présentation ouvrira certainement de nombreux débats, ces derniers étant très importants pour la suite.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

5. VOTE DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018 DE LA FACULTE

M. HOFFMANN rappelle que trois projets de calendrier universitaire 2017-2018 sont présentés.

M. VERNICOS s'interroge : « *Pourquoi trois alors qu'il a été convenu, lors de la précédente séance d'en ajouter une quatrième concernant la proposition des étudiants ?* »

M. HOFFMANN a supprimé, lors du Bureau du Conseil, le calendrier qui débutait au mois d'août et l'a remplacé par la quatrième version.

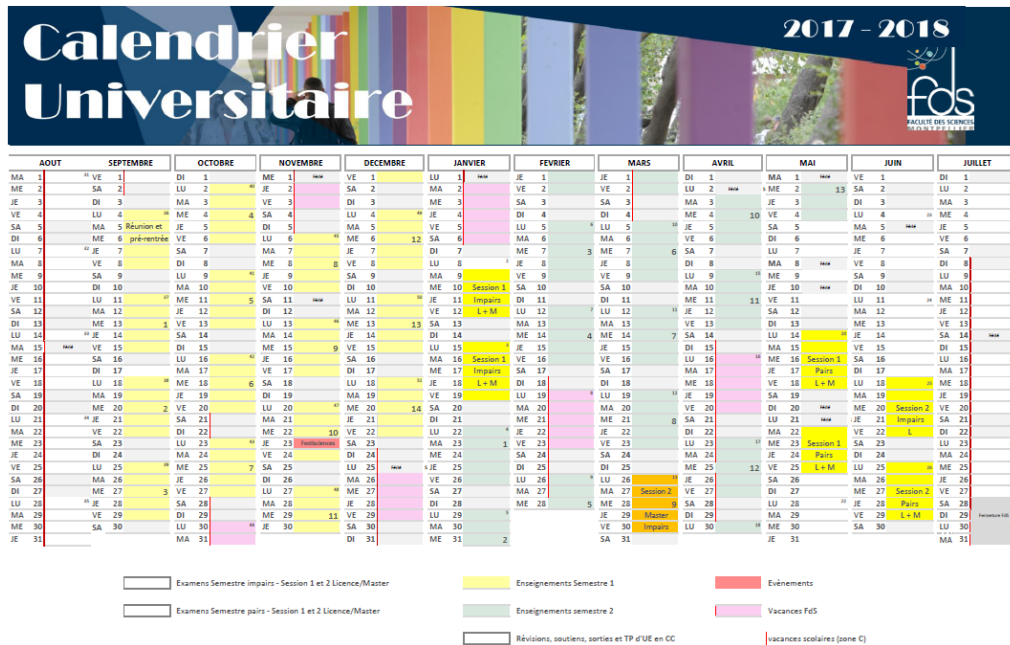
M. HOFFMANN note que ce dernier posait quelques problèmes.

M. HOFFMANN explique que la première session d'examens était « à cheval entre les vacances de Noël ». Cela avait suscité un débat car certaines UE mutualisées auraient pu avantager des étudiants en ayant lieu avant ou après les vacances, ce qui posait un souci d'équité.

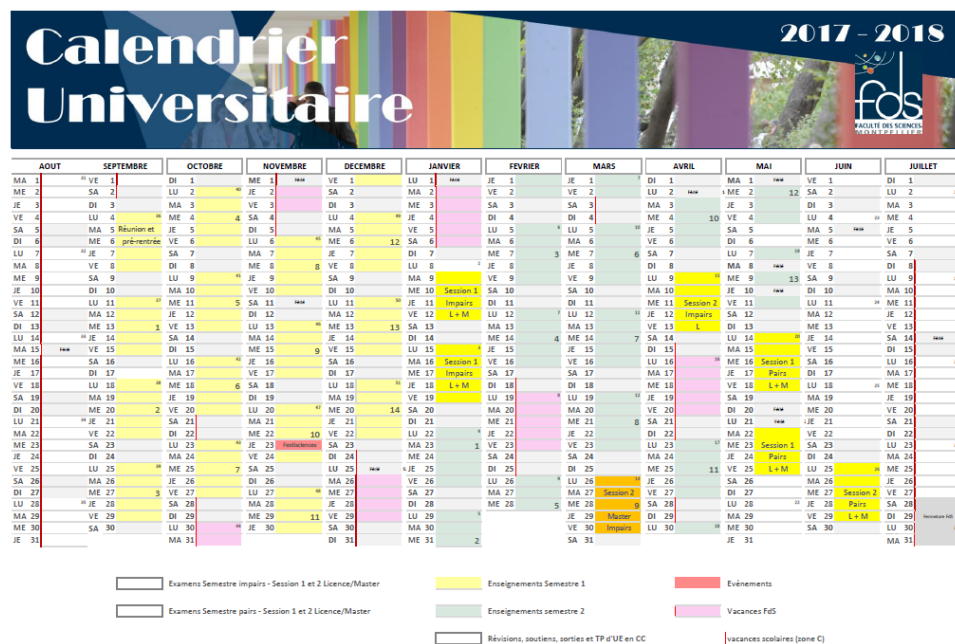
Désormais, **M. HOFFMANN** indique que les réunions de pré-rentree démarrent au 4 septembre 2017 pour tous les calendriers.

M. HOFFMANN présente les trois versions de calendriers :

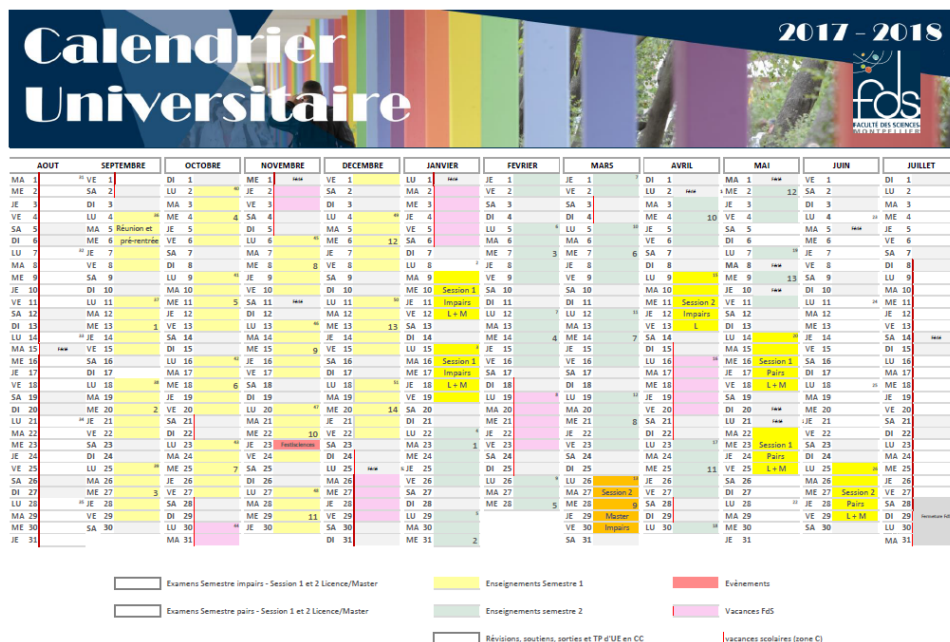
- Version 1 :



- Version 2



- Version 3 :



M. HOFFMANN rappelle qu'à la fin de ce débat, le Conseil procédera au vote du Calendrier Universitaire 2017-2018 de la Faculté des Sciences de Montpellier. De ce fait, le service du Planning pourra commencer à préparer les emplois du temps de l'année à venir.

M. HOFFMANN ouvre le débat et donne la parole à **M. BOUBY**.

Lors de la dernière séance, **M. BOUBY** se souvient avoir eu « des retours » sur cette année, notamment concernant la session 2 des semestres impairs qui se déroulait pour la première fois en cours d'année universitaire.

M. LEMOIGNO prend la parole et indique que sur la semaine ayant précédé les examens, il a été noté un « effondrement » de l'assiduité ; de nombreux étudiants sont restés chez eux pour réviser : « les effectifs en TD ont littéralement fondu. »

M. LEMOIGNO n'a pas l'impression que cela a été la même chose en master.

M. HOFFMANN donne la parole aux étudiants élus.

Mme PATRAS informe l'Assemblée que les étudiants se sont exprimés sur le calendrier. Un grand nombre d'entre eux était satisfait que les rattrapages n'aient pas lieu en juin, c'est pourquoi ils ont choisi la version 3.

Mme PATRAS soutient le fait que les rattrapages des semestres impairs en juin n'est pas possible, notamment pour les étudiants qui ont les deux sessions en juin. Cela leur demande « un trop gros travail sur cette période. »

Mme DEGOLS souhaite expliquer pourquoi cette nouvelle version a été proposée. Les étudiants avaient demandé à ce que les examens aient lieu après les vacances de février. Il a été fait le choix de mettre une semaine entre cette période de congés et la session 2 car il n'est pas possible d'avoir un calendrier et une session « propre » en étant si proche de la session 1.

Mme DEGOLS souligne que tous les étudiants risquent d'être convoqués en session 2 car les résultats de la première session ne seront pas encore connus. De ce fait, la session 2 des semestres impairs a été décalée au 12 mars. Toutefois, il n'est pas certain d'avoir une session « propre » : il se peut que les étudiants soient tous convoqués. Cela dépendra de la « vitesse » à laquelle seront communiquées les notes de la 1^{ère} session.

Mme DEGOLS note que dans cette version 3, si les remarques des enseignants sont prises en compte, cela signifiera qu'il n'y aura pas d'étudiants en cours pendant trois semaines. En effet, il y aurait une semaine de vacances, puis une semaine de révisions et enfin une semaine d'examens.

Mme ROLLAND précise que pour les masters, il n'y a aucune influence car les étudiants sont en stage au mois de mars.

M. HOFFMANN note que c'est au niveau des licences qu'il y a donc un problème.

Mme DERAINE souhaite revenir sur le taux d'absentéisme.

Mme DERAINE pense qu'il y aura moins d'absentéisme l'an prochain car les étudiants auront une semaine de vacances en plus de la semaine de révisions. Or cette année, ils n'ont pas eu de semaine de vacances avant les examens des semestres pairs.

Mme DERAINE reconnaît qu'il y aura toujours de l'absentéisme mais, cette semaine de vacances supplémentaire permettra aux étudiants de réviser sans prendre sur les heures d'enseignement.

M. LEMOIGNO demande pourquoi, sur la version 2, la semaine d'examen n'a pas été mise après les vacances ?

Mme DEGOLS lui répond que dans cette hypothèse, les enseignants ne verraient plus les étudiants la semaine avec les vacances.

M. LEMOIGNO parlait des vacances de Pâques.

M. HOFFMANN lui répond qu'il n'y aura plus que deux semaines d'enseignement après, dont une comprenant des jours fériés.

Mme DEGOLS informe les membres du Conseil que les versions 2 et 3 comprennent 13 semaines pour le semestre pair, dont la dernière compte deux jours fériés. Pour la version 1, la dernière semaine est complète.

Mme DERAINE comprend les propos de **Mme DEGOLS** mais, rappelle que les étudiants n'ont pas validé la version 1.

Mme PATRAS précise qu'une majorité d'étudiants a validé la version 3. Pour eux, il est inconcevable d'avoir un semestre entier de révisions, d'autant plus qu'il n'est pas certain qu'ils aient leurs résultats à temps.

M. HOFFMANN s'interroge sur le taux d'absentéisme lors de la première semaine de mars ...

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme GALL-BORRUT**.

Mme GALL-BORRUT note que le second semestre est composé de semaines incomplètes du fait des jours fériés dans les versions 2 et 3.

Mme GALL-BORRUT a constaté que cette année, les étudiants venaient en TP sauf depuis quinze jours où elle a un fort taux d'absentéisme. Elle espère les revoir la semaine après le Conseil, car il ne lui reste que deux séances de TP.

Dans la deuxième version, **M. HOFFMANN** constate que le calendrier est moins morcelé mais, il y a des semaines d'enseignement avant les examens. Il est possible qu'il y ait de l'absentéisme avant la période d'examen ayant lieu en avril. Concernant la troisième version de calendrier, une seule semaine serait problématique en termes d'absentéisme ; il s'agit de la première semaine de mars.

M. VERNICOS souligne que dans d'autres pays, la 2^{ème} session est située fin août. « *Tout se passe nettement mieux car les étudiants disposent de deux véritables semestres de travail.* »

M. VERNICOS rappelle que les étudiants ont demandé, il y a plusieurs années, à ce que les examens n'aient plus lieu en août. Il appartient donc aux actuels étudiants de voir ce qu'ils veulent faire. Les enseignants ont toujours dit qu'il s'agissait d'une aberration de procéder aux deux sessions en fin d'année universitaire.

M. HOFFMANN signale le fait que placer les examens en août est problématique pour la préparation de l'année suivante. En effet, les dossiers doivent être constitués aux mois de mai et juin de l'année précédente.

Pour **M. BOUBY**, cela est l'une des conséquences du LMD.

M. HOFFMANN explique que les sessions 2 ne se déroulent plus en août depuis l'année 2000.

Concernant la qualité des enseignements, **Mme GALL-BORRUT** pense que la version 1 est plus appropriée car le semestre 2 est complet. Concernant la session 2 du semestre impair, c'est à l'étudiant qui n'a pas validé toutes ses UE de s'organiser pour faire en sorte que le mois de juin soit entièrement consacré aux sessions 2.

M. VERNICOS indique que le retour des enseignants de son Département d'enseignement est plutôt négatif. Ils n'ont pas compris cette coupure en milieu de semestre.

M. LEMOIGNO note que les vacances font perdre des étudiants. S'il y a une coupure d'une semaine, cela va accentuer le phénomène ... Les étudiants arrêteront de venir en cours pour réviser leur UE du 1^{er} semestre et ne travailleront pas leur 2^d semestre.

Pour **M. HOFFMANN**, il est important de débattre sur ces trois calendriers car il en va de la qualité des enseignements et de la réussite des étudiants.

Pour **M. BOUBY**, le calendrier 3 est le plus adapté aux étudiants. Il est vrai que les problèmes de désertion en TP sont importants et il faut en tenir compte.

M. VERNICOS rappelle qu'il y aura très certainement des choix politiques qui seront pris et qui seront différents pour les vacances de l'année prochaine.

M. VERNICOS souligne que la suppression des examens en août était un choix « économique » des étudiants, sachant qu'une proportion de plus en plus importante a besoin de travailler pour financer ses études et qu'ils ne peuvent le faire pendant l'année universitaire.

M. VERNICOS précise qu'un étudiant ayant un travail en parallèle est voué à 50 % à l'échec !

M. BOUBY reconnaît que près de 80 % des étudiants sont obligés de travailler pendant la période estivale. Cela oblige l'établissement à libérer cette période de vacances.

M. HOFFMANN propose de « sonder » l'Assemblée et demande si certains membres votants désirent s'abstenir sur les trois versions de calendrier : trois conseillers s'expriment contre les trois propositions de calendrier universitaire 2017-2018.

M. HOFFMANN demande qui est susceptible de voter pour :

- la première version de calendrier : six conseillers voteraient pour la première version de calendrier universitaire 2017-2018.
- la deuxième version de calendrier : 0 conseiller voterait pour la deuxième version de calendrier universitaire 2017-2018.
- la troisième version de calendrier : dix conseillers voteraient pour la troisième version de calendrier universitaire 2017-2018.

M. HOFFMANN suggère de supprimer la deuxième version de calendrier car ce dernier a obtenu un avis unanimement défavorable de l'Assemblée.

M. HOFFMANN propose de procéder au vote du calendrier universitaire 2017-2018 de la Faculté des Sciences :

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 3

Pour la version de calendrier 1 : 8

Pour la version de calendrier 2 : 0

Pour la version de calendrier 3 : 8

M. BOUBY a voté pour la 1^{ère} version du calendrier mais, pas pour la 3^{ème} car il y a un problème avec les travaux pratiques. Ceux-ci sont décalés d'une semaine or, il faut qu'ils se terminent beaucoup plus tôt car ils nécessitent un travail important en matière rédactionnelle, notamment pour les projets tuteurés.

Mme DERAINE indique que certains L3 ont encore des travaux pratiques ; certains étant même organisés après les examens.

Mme DERAINE note que les étudiants sondés préfèrent la 3^{ème} version. Elle rappelle que cette dernière propose une semaine de révisions aux étudiants, ce qu'ils apprécient énormément.

M. HOFFMANN observe que la session 2 du semestre impair suit la session 1 de celui-ci. Aussi, la compensation annuelle pour la licence ne peut être connue des étudiants. Il serait peut-être plus appréciable de savoir à la fin de l'année, si l'étudiant a acquis sa licence ou non et ce, avant de débiter les secondes sessions.

Mme PATRAS souligne que les étudiants ne se sont pas interrogés. *« Il est ressorti que ce n'était pas plus mal de ne pas savoir si l'on a acquis ou non sa session. »*

Pour **M. HOFFMANN**, cela peut s'avérer problématique car l'étudiant pourra se présenter à une session qui ne sera pas prise en compte.

Mme DEGOLS craint le retour des étudiants n'ayant pas encore eu leurs notes affichées : il risque d'y avoir *« le bureau des pleurs »* auprès de la Direction de la Faculté des Sciences car ces derniers vont se rendre compte qu'ils ont composé à des examens mais, que ces notes n'ont pas été prises en compte du fait de la compensation.

Concernant la renonciation, **M. SOROT** indique que les étudiants se sont massivement rendus auprès du service Accueil de la Faculté pour obtenir des renseignements sur ce dispositif. **Mme DEGOLS** a adressé un courriel à l'ensemble des étudiants pour leur expliquer également le principe. Un grand nombre d'entre eux ont souhaité annuler leur demande de renonciation car ils n'avaient pas compris le principe ...

M. HOFFMANN craint que cela ne pose problème !

Mme DERAINE a fait une demande de renonciation et s'est rendu compte que l'administration lui a fourni des informations différentes à chacune de ses visites ...

Mme DERAINE précise qu'une information sera faite à ce sujet et ajoute que les étudiants élus souhaitent participer à la rédaction de cette note. Cela permettra d'avoir un *« vocabulaire »* approprié aux étudiants.

Pour **M. GUEVELLOU**, les propos de **Mme DERAINE** ont le mérite d'être clairs !

M. HOFFMANN rappelle qu'un étudiant validant son année en 1^{ère} session mais, passant une seconde session et obtenant de meilleures notes peut être source de réels problèmes ...

M. HOFFMANN demande si les conseillers sont prêts à voter le calendrier en l'état.

Pour éviter à nouveau un vote exæquo, **M. BOUBY** suggère que les membres du Conseil ayant précédemment choisi de ne pas prendre part au vote, s'expriment sur l'un des deux calendriers.

Mme DEGOLS s'est abstenue car il y a des avantages et des inconvénients dans les deux versions : la première propose des avantages pour les enseignants, la troisième pour les étudiants ... **Mme DEGOLS** se situant à l'interface des deux versions, il lui est difficile de faire un choix.

M. GUEVELLOU fait observer que ce dernier vote doit dorénavant entériner le choix définitif de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN propose de procéder à nouveau au vote du calendrier universitaire 2017-2018 de la Faculté des Sciences.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 2

Pour la version de calendrier 1 : 10

Pour la version de calendrier 2 : 0

Pour la version de calendrier 3 : 8

La version 1 du calendrier universitaire 2017-2018 de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie les membres du Conseil de la Faculté.

M. HOFFMANN invite les étudiants à communiquer sur le procédé de renonciation, en complément de la communication qui sera faite par la Faculté des Sciences.

6. OUVERTURE DES DISCUSSIONS SUR LES MCC 2017-2018 DE LA FACULTE

M. HOFFMANN indique que le débat relatif aux Modalités de Contrôle des Connaissances ne va pas être totalement ouvert ce jour en séance.

En effet, **M. HOFFMANN** souligne qu'il va falloir débattre de ces dernières pour l'année universitaire 2017-2018. Les anciens textes relatifs aux licences et masters ont été mis à disposition des conseillers ; des points sont sujets à débat.

M. HOFFMANN précise qu'un texte devra être présenté lors du Conseil du mois de juin prochain.

M. HOFFMANN ouvre le débat relatif aux deux documents présentés.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme ROLLAND**.

Mme ROLLAND note que dans la première page du texte relatif aux masters, il était question des licences et non des masters ... Il est indiqué qu'il fallait 180 ECTS alors qu'il en faut 120 pour les masters. Le texte a été décliné « *version licence ...* »

M. HOFFMANN explique qu'il y avait un document unique les années précédentes. Ce dernier a été décuplé et des parties ont été mal ajustées ...

Mme ROLLAND ajoute qu'une demande a été formulée par **Mme FICHARD-CARROLL** au titre de la Vie des Campus sur le fait qu'il faudrait ajouter un article concernant le déroulement des examens pour les étudiants handicapés et les sportifs de haut niveau.

Mme DEGOLS se demande ce qu'il manque à ce jour à ces étudiants alors même que les dispositifs sont mis en œuvre.

Mme ROLLAND lui répond qu'il s'agit essentiellement du temps majoré.

M. HOFFMANN signale qu'il ne s'agit pas forcément d'un temps majoré pour les étudiants handicapés.

Pour **Mme ROLLAND**, il convient de préciser le contexte.

Mme DEGOLS s'interroge : « *Faut-il simplement un article précisant que les étudiants en situation de handicap peuvent disposer d'aménagements ou faut-il un article plus précis ?* »

Mme ROLLAND répond que la Direction de la Vie des Campus souhaite que le contexte soit mentionné dans le texte.

M. HOFFMANN assure que la remarque a été prise en compte.

M. HOFFMANN invite l'Assemblée à prendre connaissance des deux documents. Lors du prochain Conseil, le débat sera plus dense.

M. HOFFMANN demande à **Mme ROLLAND** si d'autres points doivent être pris en compte.

Selon **Mme ROLLAND**, il convient de revoir les notions d'ABI - Absence Injustifiée - et ABJ - Absence Justifiée -.

M. HOFFMANN pense que le Conseil devra avoir un débat sur la manière de gérer les différents certificats médicaux et leur présentation. Il n'existe pas de circuits clairs : les documents sont parfois fournis au responsable de la mention, de l'UE, ou au service de Scolarité, ...

Mme DEGOLS précise que cela est clair au niveau des MCC Licence mais, que la règle n'est pas appliquée.

Pour **M. HOFFMANN**, il est indispensable de communiquer sur ces éléments sachant qu'un ABI ou un ABJ ne modifie pas la moyenne de l'étudiant.

Mme DEGOLS rappelle qu'un ABI correspond à un zéro.

M. HOFFMANN confirme qu'un ABI ne modifie pas la moyenne. La distinction est opérée au niveau du CROUS entre un ABI et ABJ. De ce fait, il est important que l'information soit communiquée.

Mme ROLLAND acquiesce : cette information est effectivement manquante ...

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme GALL-BORRUT**.

Concernant les MCC Master, **Mme GALL-BORRUT** note que le terme de renonciation est relativement bien expliqué. Pour les licences, celui-ci n'est pas mentionné. Ce qui apparaît précisément est la phrase suivante « *les étudiants qui en font la demande sont autorisés à repasser en session 2 les UE acquises et validées* ».

Mme GALL-BORRUT remarque que le processus de renonciation ne se passe pas de la même manière en licence et en master.

Mme DEGOLS explique qu'elle s'est basée sur le titre du document ne se nommant pas « *Renonciation* » mais, « *Demande de passer en session 2 une UE acquise ou validées par compensation en session 1* ».

Pour **Mme DEGOLS**, il faut modifier ces deux documents dans leur ensemble ou se mettre d'accord sur le terme.

Mme GALL-BORRUT pense qu'il est important que la formulation soit identique pour les licences et les masters.

M. HOFFMANN acquiesce : il faudra harmoniser les 2 MCC.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. VERNICOS**.

Concernant la règle du max, **M. VERNICOS** informe l'Auditoire qu'un étudiant a porté plainte à Dijon il y a quelques années et a obtenu « *gain de cause* ». De ce fait, il avait été proposé une formule et le juge avait considéré qu'il s'agissait d'une règle s'appliquant à tout le monde. La note du max devait être conservée.

Désormais, **M. HOFFMANN** indique que cela s'appellera « *Equation du max* »

M. HOFFMANN prend note de la remarque de **M. VERNICOS**.

M. HOFFMANN invite l'Assemblée à prendre connaissance des deux documents pour le prochain Conseil. Entre temps, **Mme DEGOLS** et **Mme ROLLAND** travailleront sur une nouvelle version qui sera présentée à l'Assemblée lors de la séance du 17 mai prochain.

Pour clarifier les questions relatives à la renonciation, **M. LEMOIGNO** trouverait intéressant de mettre à disposition des étudiants une fiche mentionnant, en fonction des notes obtenues, la note finale qu'ils peuvent espérer obtenir, tout en précisant qu'il y aura un jury final qui validera tout cela.

Pour **M. HOFFMANN**, il faudra demander de créer une application permettant à l'étudiant d'y renseigner ses notes, sa demande de renonciation et de faire une simulation.

Mme DEGOLS note que la demande de renonciation pour les semestres impairs est effectuée de manière aléatoire car l'étudiant ne connaît pas ses notes du semestre pair.

M. LEMOIGNO répond que l'étudiant peut effectuer des simulations, comme sur le site de déclaration de l'impôt sur le revenu ... « *Autant que ces derniers procèdent aux calculs avec de vraies règles plutôt que de se créer des formules personnelles !* »

M. HOFFMANN pense que les élus étudiants peuvent réfléchir sur la manière d'informer les étudiants sur le dispositif de renonciation. La Faculté des Sciences de Montpellier va mettre en place une application et les étudiants peuvent, de leur côté, transmettre leurs idées de communication.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

7. VIE DU CAMPUS

M. HOFFMANN précise que ce septième point comprend principalement des demandes de domiciliation et le vote de subventions.

g- Demande de domiciliation

M. HOFFMANN indique que quatre nouvelles associations ont sollicité leur domiciliation à la Faculté des Sciences :

- le CEM, Association corpo Energie de Montpellier,
- le GEEARS, Groupe EEA en Robotique et Spatial,
- le MMC, Montpellier Méca Club,
- le SCUM, Syndicat de Combat Universitaire de Montpellier.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. SOROT**, Chargé de mission Etudiant FdS, qui a reçu ces associations.

M. SOROT informe les membres du Conseil que les CEM, le GEEARS et le MMC sont des associations de filière. Elles ne devraient pas poser de problèmes contrairement au SCUM qui demeure une association syndicale.

M. HOFFMANN suggère de procéder au vote des demandes de domiciliation des associations :

- **Association Corpo Energie Montpellier - CEM,**
- **Groupe EEA en Robotique et Spatial - GEEARS,**
- **Montpellier Méca Club - MMC.**

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

Les demandes de domiciliation des associations CEM, GEEARS et MMC recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN propose d'ouvrir le débat sur l'association SCUM.

M. SOROT souligne que cette association est inter-universitaire. Elle est déjà domiciliée à l'Université Paul Valéry de Montpellier et sollicite malgré cela, une domiciliation à la Faculté des Sciences de Montpellier.

Pour **M. HOFFMANN**, il semblerait logique que l'Université de Montpellier puisse se prononcer à ce sujet et non la seule composante ...

M. SOROT répond que l'Etablissement se prononcera car la demande de domiciliation sera proposée pour validation auprès de la CFVU.

M. HOFFMANN pense que l'Association aurait pu s'adresser directement à l'Université de Montpellier.

Depuis la fusion des Etablissements, **M. SOROT** explique que toute nouvelle association doit être domiciliée via une composante.

M. VERNICOS s'interroge : « *Quel est le problème relatif à la domiciliation de cette association?* ». En effet, d'autres structures syndicales sont déjà hébergées à la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN note que l'association demande à être rattachée à la composante car des étudiants de la Faculté des Sciences sont adhérents. Le nom de cette structure peut être inquiétant, toutefois, **M. HOFFMANN** ne pense pas qu'il s'agisse de « *mauvais bougres* ».

Mme PATRAS ne comprend pas ce que cette Association « *vient faire à la Faculté des Sciences !* » Certains étudiants élus ont eu l'occasion de rencontrer des membres de cette dernière. Celle-ci avait prétendu, via les réseaux sociaux, assurer le tutorat étudiant alors que celui-ci était organisé par les associations de la composante.

Mme PATRAS craint que le SCUM ne s'approprie des actions déjà menées par les associations de la Faculté des Sciences.

M. VERNICOS observe que l'une des missions mentionnées dans les statuts du SCUM est de favoriser l'entraide entre les étudiants et les personnels.

M. TOFT souligne que cela est déjà fait par les associations présentes !

Mme PATRAS avoue que les termes de l'article 2 l'inquiètent. Ceux-ci précisent que cette structure a pour but de « *Poursuivre, par la lutte des classes, la solidarité et l'action directe, la libération des travailleurs-euses qui ne sera réalisée que par la transformation de la société actuelle* ». Cela n'a aucun lien avec les étudiants de la Faculté des Sciences !

Concernant la création d'une association, **M. GUEVELLOU** rappelle que le principe de liberté prévaut. En droit des associations, une association loi de 1901 est, en France, une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1er juillet 1901 : « *la liberté d'association consiste en la possibilité de former ou de rejoindre un groupe ; c'est le droit de constituer, d'adhérer et de refuser d'adhérer à une association.* »

Pour solliciter une domiciliation, **M. GUEVELLOU** indique que 50% des membres ou du Bureau doivent justifier administrativement d'un statut étudiant et d'une inscription au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier, composante UM.

Mme DERAINE demande comment se compose le Bureau car l'information n'a été indiquée ni dans la demande de domiciliation, ni dans les statuts.

M. SOROT ne connaît pas la composition du Bureau. « *Ce renseignement n'est précisé nulle part.* »

M. GUEVELLOU note qu'il y a un trésorier mais, son nom n'a pas été communiqué dans le procès-verbal communiqué ce jour.

Mme DERAINE remarque que la liste des dirigeants est indiquée.

M. GUEVELLOU souligne qu'il existe la Direction de la Vie du Campus à l'échelle de l'Université de Montpellier : il doute que cette dernière ait été sollicitée ...

Mme GAUCERAND précise que l'avis du Conseil de la Faculté des Sciences est une première étape. L'information sera ensuite transmise à la Direction Vie du Campus qui soumettra la domiciliation à la CFVU.

M. HOFFMANN signale que la composante sollicitera la Vie du Campus de l'Etablissement.

M. VERNICOS note que la responsabilité de l'association est partagée.

Mme GALL-BORRUT complète les propos de **M. VERNICOS** en citant un extrait des statuts du SCUM : « *Les membres de ce Bureau Syndical assument, de façon collégiale, des prérogatives assimilables à celle d'un-e Président-e d'association. Au sein du Bureau Syndical est désigné un-e trésorier-e.* »

Pour **Mme GALL-BORRUT**, ce mode de gouvernement est légal.

M. GUEVELLOU rappelle que la domiciliation requiert un avis de l'Assemblée. A charge à la Faculté, de transmettre ce même avis à la Vie des Campus de l'Etablissement.

Mme GALL-BORRUT rebondit sur les propos de **M. GUEVELLOU** concernant l'obligation d'avoir au moins 50% des membres du Bureau appartenant à la Faculté des Sciences. Cela n'est pas le cas pour cette structure.

Mme PATRAS observe que la majorité des membres est originaire de l'Université Paul Valéry.

M. HOFFMANN indique que l'Association a déjà son siège au sein de cet Etablissement.

M. GUEVELLOU se rapprochera de la Direction Vie des Campus, et ce, d'autant plus que le « *trityque* » Président, Secrétaire et Trésorier est obligatoire du point de vue « associatif ».

M. VERNICOS précise que le « *trityque* » n'est pas obligatoire mais, le « *diptyque* » l'est : il convient de séparer l'argent du décisionnaire.

M. HOFFMANN propose de se renseigner davantage : si cette association respecte les conditions de domiciliation alors la demande sera présentée lors du prochain Conseil.

h- Vote de subventions

M. HOFFMANN précise que le Conseil devra valider six demandes de subvention mais, souhaite auparavant informer l'Assemblée de l'évènement « *Course en cours* » qui se déroulera le 18 mai prochain.

Course en cours

M. HOFFMANN explique que « *Course en cours* » est une journée organisée pour des lycéens et collégiens.

M. HOFFMANN demande à **Mme BOYER** de présenter cette manifestation.

Mme BOYER indique que cet évènement est mis en place au sein de la « *petite académie* ». Toutefois, le Département de l'Hérault n'aura très certainement pas de candidat. Ces derniers viendront de la Lozère, du Gard et des Pyrénées Orientales.

M. HOFFMANN ajoute qu'il s'agit d'un « *grand prix* » qui se tiendra au Gymnase de la Motte Rouge.

Mme BOYER souligne qu'il s'agit de rampes de lancement, de courses de véhicules électriques qui durent deux secondes. Les moteurs sont fournis par l'Association « *Course en Cours* ». Les carrosseries sont usinées par les élèves dans les lycées et collèges.

M. HOFFMANN informe les membres du Conseil que la Faculté des Sciences soutiendra financièrement la mise en place de cet évènement. **M. DARIDON** est le référent de notre composante sur ce dernier en plus du service Communication.

Mme VILLANUEVA-THERON signale que cette aide financière attribuée par la Faculté des Sciences n'est pas comprise dans les subventions habituellement votées, ces dernières concernant exclusivement des associations, pour lesquelles il a été alloué un budget total de 5 000 euros.

Mme VILLANUEVA-THERON insiste : « *cette aide de financement est à la discrétion du Directeur de la Faculté. Une dépense pour l'organisation de cet évènement sera pris à part sur les crédits de la Direction. De ce fait, le Conseil n'a pas à voter cette dépense.* »

Pour **M. GUEVELLOU**, il semblait indispensable d'informer l'Assemblée de cette demande de financement, d'un montant de 400 euros même si elle est à la discrétion de la Direction ...

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer aux votes des demandes de subvention.

GNUM - 24H de la biodiversité

M. HOFFMANN informe l'Auditoire que l'association GNUM organise une journée de rencontre entre naturalistes et néophytes afin de valoriser la biodiversité présente sur les campus de l'Université de Montpellier. Une centaine de personnes est attendue du jeudi 20 au vendredi 21 avril sur le Campus Triolet - les étudiants et personnels de l'UM, scolaires et passionnés de la biodiversité -.

M. HOFFMANN précise que le montant demandé est de 300 euros.

M. HOFFMANN suggère de procéder au vote de la demande de subvention de l'association GNUM relative à la manifestation « 24h de la biodiversité » pour un montant de trois cent euros.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La demande de subvention de l'association GNUM relative à la manifestation « 24h de la biodiversité » pour un montant de trois cent euros recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Association de Cosmétologie des Etudiants du Sud (ACES) -Salon international CosmetAgora

M. HOFFMANN précise que l'association demande une subvention de 300 euros pour permettre à 18 étudiants du master ICAP de se rendre au Salon international Cosmet Agora à l'Espace Champerret à Paris en janvier 2017.

M. HOFFMANN suggère de passer au vote de la demande de subvention de l'association ACES relative à la manifestation « Salon international CosmetAgora» pour un montant de trois cent euros.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 19

La demande de subvention de l'association GNUM relative à la manifestation « 24h de la biodiversité » pour un montant de trois cent euros recueille un avis Favorable de la part du Conseil d'UFR.

ENV'AGROTECH Master SPA2E, affilié à la mention Biologie Agro-sciences

M. HOFFMANN informe les conseillers que cette association organise un Séminaire intitulé « *Innovation et Alimentation durable : que trouverons-nous dans nos cuisines demain ?* » Le mercredi 1 février 2017 sur le site du Campus Triolet. La demande est de 500 euros et la Faculté propose de verser 400 euros.

Mme DERAINE explique que le FSDIE ne peut subventionner un évènement qui a déjà eu lieu.

M. SOROT insiste : cette règle ne s'applique qu'au FSDIE. Toutefois, les demandes ont été fournies avant que les manifestations n'aient lieu. Mais, du fait des élections du Directeur de la Faculté des Sciences, il a été préféré de passer en Conseil les dossiers urgents.

Pour **M. HOFFMANN**, il s'agit de régulariser les situations.

M. HOFFMANN suggère de procéder au vote de la demande de subvention de l'association Env'Agrotech relative au colloque « Innovation et alimentation durable : que trouverons-nous dans nos cuisines demain ? » pour un montant de quatre cent euros.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La demande de subvention de l'association Env'Agrotech relative au colloque « Innovation et alimentation durable : que trouverons-nous dans nos cuisines demain ? » pour un montant de trois cent euros recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

L'association Les Moleclowns

M. HOFFMANN indique que l'Association les Moleclowns organise un spectacle d'expériences physico-chimico-gastronomiques pour découvrir la science de façon distrayante et interactive avec les clowns Professeur Molécule (Catherine BIED) et son apprentie Julietta (Myriam ANDREOLETTI).

Mme GALL-BORRUT note que dans la présentation de l'association et du spectacle, un tarif est appliqué pour les écoles primaires.

Mme GALL-BORRUT ne comprend pas à quoi correspond la subvention demandée à la Faculté des Sciences, dès lors que le spectacle est payant.

Mme VILLANUEVA-THERON explique que cette subvention permet de pratiquer de petits tarifs auprès des écoles et de participer à l'achat de produits utilisés lors des expériences.

M. HOFFMANN ajoute que ce spectacle permet de promouvoir la Chimie dans les écoles.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, il serait intéressant de disposer d'un bilan présentant le nombre d'écoles visitées, le budget ...

M. HOFFMANN pense que cela serait l'occasion de rencontrer **Mme BIED**.

Mme ROLLAND ajoute que cela fait plusieurs années que **Mme BIED** intervient dans les écoles et qu'elle ne demandait pas, jusqu'à aujourd'hui, de subvention à la Faculté des Sciences.

Mme GAUCERAND précise que c'est la 2^{ème} année qu'elle sollicite cette subvention.

Mme BOYER indique que **Mme BIED** est intervenue pour la Journée Portes Ouvertes. Les produits utilisés aux Journées Portes Ouvertes avaient coûté 60 euros.

M. HOFFMANN souligne que le montant proposé est de 300 euros.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote de la demande de subvention de l'Association Les Moleclowns relative à la manifestation « Marmites et Molécules» pour un montant de trois cent euros.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La demande de subvention de l'association Les Moleclowns relative à la manifestation « Marmites et Molécules» pour un montant de trois cent euros recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Ouvre tête - La semaine de l'environnement

M. HOFFMANN rappelle que la semaine de l'environnement s'est tenue du 25 mars au 1er avril 2017, sur le Campus Triolet.

Pour l'édition 2017, **M. HOFFMANN** ajoute que l'association a décidé de reproduire un éco-site : lieu de vie et de rencontres à l'entrée du campus. Ils proposeront tous les midis des repas partagés à prix libre, suivis de projections, conférences, débats, ateliers de construction ...

M. HOFFMANN précise que le montant demandé est de 500 euros mais le montant proposé par la Faculté est de 300 euros

M. HOFFMANN propose de procéder au vote de la demande de subvention de l'Association Ouvre tête relative à la manifestation « La semaine de l'environnement» pour un montant de trois cent euros.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La demande de subvention de l'Association Ouvre tête relative à la manifestation « La semaine de l'environnement » pour un montant de trois cent euros recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN demande si des membres du Conseil ont des questions diverses à poser.

M. GUEVELLOU souhaite revenir sur la question diverse évoquée en début de séance. Il a communiqué avec la Direction des Ressources Humaines : le Directeur a indiqué que les imprimés relatifs aux déclarations fiscales ont été transmis à la Direction de la Logistique UM. Cette semaine, les bulletins de salaire du mois de février seront communiqués.

M. GUEVELLOU ajoute que le Directeur des Ressources Humaines confirme que les bulletins du mois de mars 2017 n'ont, à ce jour, pas été transmis par la Direction Départementales des Finances Publiques.

M. VERNICOS sollicite plus d'informations.

M. GUEVELLOU le précise : les agents recevront leur bulletin de salaire du mois de février mais pas celui du mois de mars, ce dernier n'ayant pas été transmis à l'Etablissement.

Pour **M. VERNICOS**, il n'est pas possible de rémunérer le mois de mars aux agents sans qu'il n'y ait eu l'édition des bulletins de salaires : c'est illégal !

M. GUEVELLOU explique que les bulletins de salaire ne sont pas émis en début de paye. L'Edition est d'environ 7 à 8 jours, sachant que les personnels sont payés le 27 de chaque mois.

M. GUEVELLOU partage la remarque de **M. VERNICOS** : « *ce retard n'est pas normal !* » Toujours est-il que les bulletins de salaires du mois de février seront réceptionnés dans la semaine.

Tout comme **M. VERNICOS**, **M. GUEVELLOU** se languit de la dématérialisation éventuelle des bulletins de paye.

M. HOFFMANN fera remonter la remarque de **M. VERNICOS** comme il l'a spécifié en début de séance.

Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, **Monsieur HOFFMANN** propose que la 9ème séance - année universitaire 2016 - 2017 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11h00**.

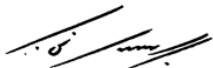
M. HOFFMANN remercie l'Assemblée et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **17 mai prochain à 8h45, à l'amphithéâtre 23.01, du campus Triolet**.

Le Président de séance



Alain HOFFMANN

Le Secrétaire de séance



La Secrétaire de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 276	Mercredi 17 mai 2017 - 8H45	Amphi. 23.01
Conseil n° 277	Mercredi 14 juin 2017 - 8H45	Amphi 12.01
Conseil n° 278	Mercredi 12 juillet 2017 - 8H45	Amphi. 23.01

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
16. **Chefs de Service FdS**.

Document référencé : Direction SG/CF/GG - Conseils 270 à 280, n° 278 – 19 avril 2017 -